



Bimestriel-CPPAP 0914 S 07326 - ISSN: 1771-1762
Imp : 28 rue des Archives 59800 Lille
Directeur de la publication : M. BOULOGNE
FSU 38 BD VAN GOGH
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Imprimé par nos soins

Dispensé de timbrage

LILLE PIC

Dépôt à
La Poste
Le 29/03/2013

P
P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



DEMENAGEMENT du SNEP

Le SNEP Lille vient de déménager ses bureaux de Villeneuve D'ascq vers Lille Centre. Les stages se poursuivent cette année au local de Villeneuve d'Ascq (38 Bd Van Gogh) mais pour toutes correspondances, permanence, adressez vous au

**SNEP LILLE Bourse du Travail,
Boulevard de l'Usine 59000 LILLE**

SneP

Bulletin du SNEP LILLE

Permanence téléphonique chaque vendredi de 10h à 17h au 03 20 47 50 96



<i>Edito</i>	<i>page 2</i>
<i>Audience SNEP - IPR EPS</i>	<i>page 3</i>
<i>Manifestation nationale</i>	<i>page 4</i>
<i>GT Région Equipements sportifs</i>	<i>page 5</i>
<i>C.H.S.C.T</i>	<i>pages 6-7</i>
<i>CAPA Avancement Echelon</i>	<i>page 8</i>
<i>CAPA Agrégés</i>	<i>page 9</i>
<i>Carte Scolaire</i>	<i>page 10</i>
<i>DOSSIER Mouvement INTRA 2013</i>	<i>pages 11-16</i>

EDITO

La période actuelle suscite de nombreuses interrogations sur la politique gouvernementale et les orientations, en particulier, dans notre domaine qu'est le service public d'éducation. La loi de refondation de l'école est en pleine discussion parlementaire et sénatoriale et l'on voit bien que de nombreux chantiers sont encore en construction. Donner un nouvel élan et déclencher un bond qualitatif à notre système éducatif demande évidemment des moyens quantitatifs restaurés mais également une mise en débat d'axes essentiels inhérents à notre métier et aux espaces d'apprentissage des élèves. Le débat sur les rythmes scolaires, spécifiquement pour l'instant sur le premier degré, réquisitionne, de mon point de vue, la place de la culture commune pour tous en rapport avec la culture scolaire et son défaut utilitariste traduit par le socle commun. Repenser l'école comme un lieu de culture partagé et en faire un espace d'intervention de professionnels de l'éducation hautement formés et rémunérés serait une entrée qui permettrait de gérer cet aspect temporel des rythmes scolaires qu'ils soient journaliers, hebdomadaires, mensuels ou annuels...

En effet, pourquoi donner à d'autres ce que l'école pourrait faire de façon démocratique pour tous ? Les débats actuels sur les rythmes en sont la preuve : l'approche conceptuelle de la mise en œuvre et les moyens territoriaux développés sont au centre des prises de position de chacun et cela crée évidemment une source d'inégalité de traitement pour l'enfant. La journée et la semaine scolaire pose le problème de la prise en charge et pas forcément les moments à privilégier : pourquoi, par qui et où ?.

Dans le cadre des débats sur la refondation de l'école, le SNEP/FSU s'est inscrit dans une démarche d'écriture d'un « Manifeste pour l'EPS et le Sport Scolaire », la profession doit s'approprier cet espace de réflexion : il faut clamer haut et fort nos revendications pour une EPS et un Sport Scolaire de qualité assurant la réussite de tous les élèves.

Participer à ce débat doit nous mobiliser durant les 3 mois qui nous reste de cette année scolaire, rendez-vous sur le site du SNEP/FSU !

Marc Boulogne, secrétaire académique du SNEP/FSU Lille



Le SNEP/FSU de Lille a questionné Monsieur le Recteur sur les journées de rattrapage des cours qui sont prévues en majorité sur des mercredi après-midi.

Monsieur le Recteur a donné, en date du 13 février 2013, la réponse suivante:

« Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 14 décembre 2012 par lequel vous appelez mon attention sur les possibles difficultés rencontrées pour mettre en œuvre l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire dans les établissements du second degré dans le cadre de la récupération des deux jours supplémentaires d'automne et du pont du 10 mai 2013.

Je vous précise que j'ai adressé un courrier aux Directeurs Académiques des Services de l'Education nationale du Nord et du Pas de Calais en les invitant à demander à l'ensemble des chefs d'établissements du second degré de trouver localement les meilleures solutions afin de permettre, dans l'intérêt des élèves et dans la mesure du possible, une participation effective des élèves au sport scolaire dans le respect de la réglementation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Recteur de l'Académie, Jean-Jacques POLLET. »

Audience SNEP - IPR EPS

18/01/2013

Le SNEP/FSU (Marc BOULOGNE, Didier BLANCHARD, Lionel DELBART, Vincent BOUCHÉ, Manuel CABRE-RA) a rencontré les IA-IPR le 18/01/2013. Madame Jomin, Messieurs Preuvot, Tribalat, Calais et Mauny étaient présents ainsi que Monsieur Kakousky, secrétaire général du rectorat.

Le 1^{er} point concernait les sections sportives. Le SNEP a demandé un état des lieux, un bilan et la connaissance des ouvertures/fermetures. Mr Calais a rappelé qu'une réunion se tiendrait à ce sujet et a indiqué que les sections n'obtenaient aucun moyen spécifique dans la DGH. En revanche 2952 HSE ont été attribuée dans l'académie pour les 181 sections sportives en 2012.

En 2013, il y a eu beaucoup d'ouvertures: le bilan est de 206 sections et 3400 HSE attribuées. (la règle d'attribution des HSE étant fonction des objectifs des sections). Il a, à ce jour, 35 demandes d'ouverture. Le SNEP a questionné en indiquant qu'il existait une commission académique et que des orientations étaient prises sur leur fonctionnement. Le SNEP s'est positionné sur un ciblage des moyens sur les sections dont les effectifs sont importants et dont l'activité est marquante. D'autre part, il a été question des heures consacrées aux sections: sont-elles identifiées clairement dans le service des collègues ? N'y a-t-il pas un questionnement à avoir sur l'officialisation de ces horaires ? Le SNEP considère que les sections sont un aspect positif inscrit dans l'Education Physique et Sportive. C'est pourquoi il nous semble que les politiques menées en faveur des sections sportives en terme d'heures, de postes doivent faire l'objet d'un cadrage plus officiel en parlant, notamment, de la pérennité des postes.

Le 2^{ème} point concernait la formation des enseignants.

Dans la Formation Initiale, concernant l'année de stage, les IPR sont conscients des difficultés auxquelles les stagiaires doivent faire face. Beaucoup de kilomètres, quelques formations le mercredi sur les horaires de l'AS mais répondant à un cadrage académique.

Formation continue : le taux de formation se maintient avec 1825 journées stagiaires. Le souhait des IPR est d'avoir des journées de stage plus ciblées (segpa, LP, erea...). Il demeure aussi le problème des formateurs. A ce sujet, les jeunes collègues agrégés ont été sollicités et il semblerait qu'un renouvellement soit d'actualité. Le SNEP est intervenu sur le fait que de nombreux collègues de lycée-LP ne s'inscrivent pas aux journées de stage car la contrainte des Contrôle en cours de Formation en EPS demeure très forte.

Nous avons également abordé, en 3^{ème} point, le système "cours le matin, sport l'après midi". Ce point, synthétisé par Mr Mauny, concerne 8 établissements (5 collèges dont 2 ECLAIR et 3 lycées). Cela représente 440 élèves à raison de 2h d'activité sportive en moyenne et 1h d'activité culturelle. La dotation financière est de 5000€ par an par établissement et 1146 HSE ont été distribuées l'an dernier dans ce dispositif. Trois effets étaient visés: la responsabilisation, la réussite scolaire et la vie scolaire. Il s'avère qu'il y a peu d'impact sur la réussite scolaire dans la mesure où les effets sont difficilement identifiables. Il en est de même sur la vie scolaire. Sur les 8 établissements, 7 sont favorables au maintien du dispositif car il ya un impact sur les relations interpersonnelles. Sur ce sujet, il s'avère que la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire n'apporte pas une suite favorable à la poursuite du dispositif. Le SNEP a argumenté, en conclusion, sur le coût d'un tel dispositif.

Enfin, en 4^{ème} point, sur la question de la certification au collège et au lycée, le SNEP a défendu l'idée que la mise en place de l'évaluation au DNB dans les collèges et des CCF en lycée-LP demeurerait très compliquée et surtout très disparate d'un territoire à l'autre. Cela a des incidences fortes sur les concertations d'équipes et pose, bien entendu, la question des installations sportives dans le cadre de l'organisation de ces épreuves. Sur le fond, il s'avère que les pratiques des collègues sont très différentes même si les IPR ont assuré que, pour cette année, beaucoup de souplesse dans la mise en œuvre avait été consentie.

Pour conclure, nous avons abordé de nombreux cas particuliers et le SNEP appelle les collègues à nous avertir en cas de difficulté personnelle, d'équipe afin qu'une intervention rapide et ciblée soit effectuée pour une réponse adaptée.

POUR L'ÉCOLE,
POUR LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

MANIFESTATION NATIONALE

Samedi 6 avril

POUR une rentrée 2013 qui rompe avec les précédentes par des mesures immédiates

POUR une amélioration de nos conditions de travail, d'emploi et de service

POUR des créations de postes à la hauteur des besoins

TOUS

POUR l'unité et la cohérence du second degré : non à « l'école du socle », à la bivalence et aux échanges de services entre collège et premier degré

POUR des rythmes scolaires repensés sur la journée, la semaine et l'année s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux et **sans raccourcissement des vacances d'été**

SAMEDI

POUR la fin du gel du point d'indice et pour une **réelle revalorisation salariale**

POUR un véritable **plan d'envergure** de lutte contre la crise de **recrutement** dans le second degré

POUR le maintien de la **maîtrise par l'État** des cartes de formation professionnelle

POUR le maintien du **service public de l'orientation scolaire** et de ses personnels dans l'Éducation nationale

6
AVRIL
2013

À l'appel de la FSU et de ses syndicats nationaux

SneP
U.

www.snepfsu.net

Dossier Equipements sportifs

Compte-rendu de la réunion du Groupe de Travail Régional sur les Lycées-LP du 7 mars 2013

Présents pour le SNEP/FSU : Marc Boulogne et Lionel Delbart.

Autres représentants : IPR EPS, plusieurs responsables des services techniques de la Région (Patrimoine, Formation Initiale, Service des Sports), cadres de l'UNSS, une collègue représentant l'UNSA Education.

Il est à rappeler que ce GT est à l'initiative du SNEP/FSU et que la majorité des points à l'ordre du jour et des documents étudiés sont des productions des militants de notre syndicat. Cette précision est importante, dans un contexte syndical ou les prises de position des uns et des autres deviennent de plus en plus divergentes (en particulier avec l'UNSA). En effet lors de ce GT, sur l'ensemble des sujets abordés, la représentante de l'UNSA n'est intervenue que sur le cas de son propre établissement, dont acte....



Lors de ce GT, la Région a rendu compte et commenté l'enquête lourde sur l'EPS et les équipements sportifs qui a été réalisée auprès des équipes EPS des lycées-LP de l'académie en 2012.

Plusieurs constats, qui ne sont pas exhaustifs. Une étude plus précise de cette enquête sera effectuée par le SNEP/FSU :

- 87% des établissements ont répondus dans les délais ;
- Les réponses aux questions étant basées sur du déclaratif, certaines d'entre elles demanderaient à être précisées ou confirmées par une visite de terrain ;
- certains termes utilisés pour décrire un type d'équipement (A - B - C ou autre) ne sont pas maîtrisés par les interviewés (professeurs d'EPS ou autre...) ;
- 50% des lycées-LP possèdent et utilisent des installations, ou locaux dédiés, intra-muros (avec un parc qui est quand même vieillissant...) ;
- Les lycées professionnels sont, en général, moins bien dotés en installations sportives ou en capacité d'accès que les lycées ;
- 44% des lycées (essentiellement) ont des pratiques sportives au-delà de l'enseignement obligatoire : options EPS ou sections sportives ;
- Les activités les plus pratiquées ou en développement (enseignées ou dans le cadre de l'AS) sont : le badminton et la musculation ;
- La moyenne des activités pratiquées à l'AS dans le cadre de l'UNSS est de 5 à 6 ;
- Une trentaine d'établissements éprouve des difficultés pour développer un enseignement de l'EPS avec des équipements sportifs adaptés ;
- Peu d'établissement sont confrontés à des temps de déplacements importants pour se rendre sur les installations extra-muros ;
- De nombreux établissements possèdent des plateaux en enrobé qui sont obsolètes pour la pratique (dangereux ou traumatisants pour les élèves), ils sont de moins en moins utilisés. Les espaces d'athlétisme, en général juxtaposés aux plateaux, ne sont plus dans un état permettant une pratique de qualité...

Voilà une partie du bilan de cette enquête qui éclaire la situation de la pratique de l'EPS en lycée-LP de l'académie, cela permettra d'avancer dans une réflexion avec la Région sur la politique à développer concernant l'amélioration de l'enseignement des pratiques sportives dans nos établissements.

Les autres points à l'ordre du jour :

- Une modification du principe de versement de la subvention spécifique EPS « crédits régionaux » sera proposée aux élus du Conseil Régional : la proposition est liée au coût important généré par la multiplication des différents versements (crédits régionaux - aide à l'AS - aide aux sections sportives) et déclenchera une dotation financière unique, toujours basée sur les 3 formes d'aide : 5€ à l'élève de l'établissement, 1€ par élève de l'établissement pour l'AS et continuité de l'aide aux sections sportives. Le problème de cette nouvelle forme de versement demandera une vigilance plus importante pour les équipes d'EPS sur la répartition des dotations à l'interne...
- Présentation et discussion sur le Guide du Ministère de l'Education Nationale concernant le descriptif de l'enseignement de l'EPS et la nécessaire mise à disposition d'équipements sportifs basés sur le référentiel SNEP/FSU.
- Présentation du SNEP/FSU du nouveau document intitulé « Guide chantier des équipements pour l'EPS » ;
- Cas particuliers d'établissements ayant des problèmes de fonctionnement vis-à-vis des équipements sportifs (rénovation - construction - besoins en espaces ou en matériel déficitaires) : LP Duhamel LOOS ; Utilisation par les Lycée-LP de la salle de la CALYPSO à CALAIS ; Lycée Allende et Malraux de Béthune ; Lycée-LP Paul Duez à CAMBRAI ; LP Dinah Derycke de VILLENEUVE D'ASCQ ; Lycée Valentine Labbé LA MADELEINE ; Lycée Pierre Forest MAUBEUGE. Nous invitons les collègues de ces établissements à nous contacter pour plus de précisions.

Pour conclure sur ce groupe de travail, nous vous proposons de contribuer à la réflexion sur le dossier équipement sportif, soit parce qu'il vous intéresse, soit parce

que vous êtes concerné par votre propre établissement en participant au stage équipement sportif qui aura lieu le vendredi 3 mai 2013 au SNEP/FSU à la Bourse du Travail à Lille.

Marc Boulogne, responsable équipements Lycée-LP.



Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

La fonction publique dispose désormais de CHSCT, où siègent des représentants des personnels. Cette instance leur permet d'interpeller l'administration en cas de problèmes individuels ou collectifs liés à l'organisation du travail.

Dans un contexte de dégradation des conditions de travail liée, entre autres, aux nouvelles formes de "management" des services publics, il ne faut pas hésiter à faire appel aux militants de la FSU, qui peuvent à la fois vous conseiller et vous guider dans vos démarches individuelles, et intervenir syndicalement pour combattre les sources d'une souffrance la plupart du temps collective.

Vous avez subi un évènement grave dans le cadre de votre travail...

Votre lieu de travail présente un caractère particulier qui affecte négativement vos conditions de travail : problème de sécurité des locaux, d'environnement, le CHSCT peut venir effectuer une visite...

Francis LECHER - Professeur - SNES - Cité scolaire Gambetta Carnot - Arras - francis.lecher@ac-lille.fr

Dominique DAUCHOT – PE - SNUIPP - SEGPA St Nicolas les Arras - dominique.dauchot.snuipp@gmail.com

Denis PONCHANT - Directeur d'école - SNUIPP- Flandre maritime - denis.ponchant@ac-lille.fr

Sabine CADART assistante sociale - SNUASFP - Tourcoing - sabine.cadart@ac-lille.fr

Nathalie GAULTIER - Assistante Sociale – SNUASFP - Lille - nathalie.kapszak@ac-lille.fr

Daniel MACREZ – Personnel administratif – SNASUB - Lille - mcray@wanadoo.fr

Annie DUFOUR - Infirmière - SNICS - Sallaumines - 07 86 99 96 34 - lille.snics1@gmail.com

Joël VUYLSTEKER – Professeur -SNES - Hénin-Beaumont - 06.30.03.96.47 - snes@vuylsteker.fr

Alexandra REGNIEZ DEHOUCK - PE - SNUIPP- Sains- en- Gohelle - 06 60 93 30 13 - kevalgo@hotmail.fr

Frédéric BRESSAN - Gestionnaire - SNASUB - Hénin-Beaumont - 0615991003 - bressan.frederic@ac-lille.fr

Marie JAMELIN – Infirmière - SNICS - Tourcoing - mariejamelin@laposte.net

Nicole DELEFORGE - personnel administratif – SNASUB - Lille - nicole.deleforge@snasub-lille.fr

Éric DELANGUE – Enseignant - SNES - Lycée Fénelon – Lille - eric.delangue@ac-lille.fr

Manuel CABRERA - enseignant EPS - SNEP - Arras- 06 80 25 54 45 - manuel.cabrera@snefsu.net

Lionel DELBART - Enseignant EPS - SNEP - Le Cateau Cambrésis - 06 87 77 92 75 - lionel.delbart@snefsu.net

Didier BLANCHARD - Enseignant EPS - SNEP - Dunkerquois - 06 03 62 07 78 - didier.blanchard@snefsu.net

Jacques ALEMANY – SNUEP - lille.snuep@gmail.com

Le travail dans votre école, établissement, impose un fonctionnement et des compétences particulières qui nécessitent une formation ...

Vous vous trouvez dans une situation médicale particulière et vous désirez solliciter le médecin de prévention...



SANTE ET SECURITE DES PERSONNELS CONDITIONS DE TRAVAIL

Que faire en cas de ...?

- **Accident du travail.**
- **Problème relatif à l'hygiène et à la sécurité des locaux.**
- **Violences au travail (menaces, coups, injures...).**
- **Risques psychosociaux au travail (stress, harcèlement, conflits, injonctions hiérarchiques abusives...).**
- **Danger grave et imminent, pour la santé ou la vie d'un agent.**

Démarches à effectuer :
Prévenir le supérieur hiérarchique (IEN ou chef d'établissement) et éventuellement la mairie (dans le cas d'une école).
Si c'est nécessaire, remplir dans l'établissement le dossier d'accident de travail, renseigner le registre santé et sécurité au travail ou le registre de signalement de danger grave et imminent (?)
En cas de violence, porter plainte et solliciter la protection juridique du fonctionnaire.
Éventuellement exercer un droit de retrait (se soustraire à la situation qui présente un danger) [Le droit de retrait doit suivre des règles strictes, donc être manié avec beaucoup de précaution car susceptible d'entraîner un retrait de salaire ou une sanction s'il est considéré comme injustifié par l'administration].
En cas de problèmes individuels, vous pouvez aussi vous adresser à l'administration pour obtenir de l'aide en contactant : La médecine de prévention, les services sociaux des DASEN ou du Rectorat, le réseau académique de Prévention d'Aide et de Suivi.
Vous trouverez toutes les coordonnées sur le site de l'Académie de Lille (rubrique « annuaires »). Mais il faut se garder de penser que les problèmes et les solutions sont uniquement individuels.
Dans tous les cas, les représentants FSU au CHSCT sont les militants qui peuvent intervenir, vous aider dans vos démarches et vous accompagner.

CAPA Avancement d'échelon

Compte rendu - 22 janvier 2013

Les élus du SNEP FSU à la CAPA des professeurs et CE d'EPS ont rappelé les déclarations de Monsieur le Ministre qui a déclaré à de maintes reprises depuis sa prise de fonction, combien les enseignants étaient engagés dans leurs missions et qu'ils méritaient à ce titre d'être revalorisés. Mais les dernières déclarations faites sont contradictoires avec les annonces précédentes. Il faudrait selon lui que la revalorisation, dans le cadre de la refondation du métier enseignant, soit adossée à une évolution de nos missions à l'image de nos collègues allemands. Ce n'est pas acceptable et nous entendons bien que les négociations qui doivent s'ouvrir en 2013 se fassent dans un tout autre cadre. En effet, les enseignants subissent pour la 3^{ème} année consécutive le gel de la valeur du point d'indice, seuls les collègues en début de carrière ont pu bénéficier d'une légère revalorisation (au demeurant loin de compenser l'élévation du niveau de recrutement). C'est à cette date une perte de 13% de notre pouvoir d'achat depuis 2000 ! Le dossier de la revalorisation est donc plus que jamais d'actualité et urgent.



Concernant l'avancement lui-même, le SNEP-FSU a tenu à rappeler ses revendications :

- **Un avancement pour tous au rythme le plus favorable.**
- **Une refonte de la grille indiciaire incluant la Hors-Classe et débutant à l'équivalent du 5^{ème} échelon.**
- **Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000 par une augmentation de 13% de la valeur du point d'indice.**
- **Une carrière cylindrique qui permette à tous d'atteindre l'indice terminal du corps (783) soit l'indice terminal de la Hors-classe Professeur EPS**
- **La suppression du régime indemnitaire et celle d'une partie du salaire liée à la manière de servir**

D'autre part, nous sommes revenus sur le correctif pour les TZR. Le SNEP-FSU ne remet pas en cause l'idée d'un correctif mais celui-ci doit être, en proportion, moins créateur de disparités. Nous pensons que le retard des TZR ne doit pas être examiné en fonction de leur âge et des pavés de la notation administrative, mais en fonction du retard d'inspection et de leur note administrative. De plus, il serait souhaitable d'examiner également la situation des collègues TZR aujourd'hui stabilisés sur des postes définitifs et qui avaient accumulé des retards importants.

Enfin, nous avons souhaité, afin de parfaire nos analyses, pouvoir disposer de la liste des collègues promus à l'ancienneté, à l'image des tableaux fournis pour le choix et le grand choix.

Monsieur CANEROT, secrétaire général adjoint de l'académie de Lille et président de la CAPA, prend acte de notre déclaration et nous informe que des groupes de travail auront lieu afin d'étudier les modalités d'application d'un correctif concernant les TZR pour les prochaines campagnes d'avancement d'échelon.

Nous faisons part de notre constat que le retard d'inspection des TZR se résorbe, l'administration souligne les efforts des corps d'inspection.

Nous étudions ensuite les documents de travail pour l'avancement d'échelon. Nous vérifions qu'un collègue est bien intégré dans la liste des promouvables suite à notre questionnement de l'administration à son sujet.

En effet grâce à la fiche de promotion que le collègue nous avait fait parvenir nous avions constaté qu'il n'était pas dans le tableau d'avancement. Sans les informations que nous avait fournies le collègue et sans notre intervention, sa promotion au choix aurait été perdue.

Concernant les disparités hommes – femmes, l'administration nous précise que, suite à une étude statistique, elles diffèrent suivant les échelons observés, avantageant parfois les hommes, parfois les femmes.

Enfin, avant d'approuver le tableau d'avancement d'échelon, une promotion est gelée pendant un mois dans le cas où il apparaîtrait nécessaire de rectifier une situation.

Pour information, les barres des derniers promus sont consultables sur le site du SNEP Lille.

Lionel Delbart

Pour les commissaires paritaires du SNEP.

CAPA liste d'aptitude pour l' accès au corps des agrégés

20 Mars 2013

Le changement commencerait-il par la CAPA des Agrégés ? Pas encore, mais l'ambiance change !

Dans sa déclaration préalable, le SNEP - SNES- SNESUP FSU ont rappelé leur attachement à une Agrégation revalorisée et aux 3 voies d'accès (concours externe, interne et liste d'aptitude). **Cette dernière voie de promotion doit cependant se fonder sur un barème permettant d'objectiver les critères de sélection, ce qui n'est pas le cas actuellement.**



Avec la règle du 1/7ème, (alors que nous revendiquons un passage au 1/5ème), 286 collègues bénéficieront de la promotion au niveau national alors que dans la seule académie de Lille, 910 dossiers ont été examinés. La liste du rectorat comportait 70 noms, et nous avons obtenu le rajout de 17 propositions (dont 2 en EPS), ce qui est mieux que l'an dernier (10 rajouts) mais pour un volume réduit de **propositions (87 contre 91)**. Il fallait donc chercher le changement ailleurs...

Comme l'an dernier, le SNEP - SNES- SNESUP FSU a rappelé les critères qui ont justifié ses choix et a demandé au recteur quels avaient été les siens. Et là, surprise, il y avait bel et bien du changement !

Le recteur a d'abord dit sa réticence personnelle vis-à-vis de cette voie de promotion, à laquelle il préfère l'accès par concours externe ou interne, même si, en tant que recteur, il doit se plier à la réglementation.

Dans les critères qu'il a retenus, il a insisté sur la **bi-admissibilité** et la confrontation des candidats à au moins un **concours**. Il a aussi tenu à prendre en compte la **présence des candidats devant des élèves**, et a exprimé son intention de valoriser les candidats exerçant depuis longtemps dans des **établissements difficiles**, comme les collèges ECLAIR.

Lors des échanges nous avons pu également constater qu'il accordait une attention particulière à la qualité des lettres de motivation des candidats : il est contre-productif d'écrire « qu'on le vaut bien », par exemple... Certains noms qui figuraient en bonne place l'an dernier ont donc disparu des listes au regard de ses critères.

Le SNEP - SNES- SNESUP FSU ont émis des réserves et insisté sur la nécessité d'examiner individuellement chaque dossier pour prendre en compte l'ensemble de la carrière. Nos propositions ont souvent été reprises mais il faut regretter l'attitude de certains IPR qui, tout en reconnaissant le nombre anormalement faible des avis « très favorable », ont refusé de relever leurs avis, pénalisant ainsi de nombreux collègues. En Lettres et SVT par exemple, le SNES-FSU a également dénoncé le grand nombre d'avis « Réservé ».

Le recteur s'est engagé à harmoniser les pratiques des différentes disciplines et à installer une commission pour l'enseignement supérieur.

Concernant la discipline EPS, le nombre de candidatures est de 89 (63 en 2010, 69 en 2011, 68 en 2012) dont 28 femmes (17 en 2010, 24 en 2011, 24 en 2012).

La distribution des avis Très Favorable montre une différence notable entre le positionnement du Chef d'établissement (59,55 % avis TF contre 20,22 % pour l'Inspection EPS).

Nous sommes également intervenus systématiquement sur les retards d'inspection (plus de 5 ans révolus sans inspection) : une étude montre que parmi les 72 collègues EPS candidats du second degré, 41% a une note antérieure à septembre 2007.

7 propositions EPS ont été retenues sur la liste académique remontée au ministère.

Quelques observations :

3 propositions sur 7 vont pour le supérieur (19% de candidatures issu du supérieur pour 43% retenu sur la liste); 4 postes pour le second degré dont 2 lycée, 2 en collège (81% de candidatures issu du second degré pour 57% retenu sur la liste). Aucune candidature retenue en LP,

3 femmes sur 7 pour 31,5% qui a fait acte de candidature.

Tous les candidats retenus ont accédé au corps des professeurs d'EPS par concours et parmi les 7 propositions, un collègue est bi admissible, un autre admissible.

S'agissant de l'ancienneté de grade, les 7 collègues retenus sur la liste sont à la hors classe 7ème échelon. La notation pédagogique s'élève au maximum pour 6 candidats et 58 pour un autre candidat.

En conclusion, au regard des propositions retenues par Monsieur le Recteur, nous notons le souci de s'appuyer sur les critères de sélection et de classement (affiché sur le site académique EPS). Il persiste cependant un déséquilibre au niveau de la représentation de la répartition entre le second degré et enseignement supérieur et l'absence de candidature issue d'un LP.

La CAPN qui offre pour l'EPS 16 nominations, examinant les propositions ministérielles établies à partir des propositions rectoriales se tiendra les 28.29.30 mai 2013. Rappelons, au titre de l'année 2012, que l'académie de Lille n'a eu aucune nomination en EPS.

Didier BLANCHARD
Commissaire Paritaire Agrégé EPS élu SNEP/FSU

Carte scolaire EPS Rentrée 2013

CREATIONS / SUPPRESSIONS de POSTES EPS à la RENTREE 2013



NORD	ETABLISSEMENTS	CREATIONS	SUPPRESSIONS		
COLLEGES	Collège F. del Marle—Aulnoye-Aymeries Collège Maxime Deyts—Bailleul Collège Jean Lemaire—Bavay Collège Paul Duez—Cambrai Collège A. de St Exupéry—Lille Collège L. Strauss ECLAIR—Lille Collège Franklin—Lille Collège Professeur Albert—Loos Collège Vauban ECLAIR —Maubeuge Collège J. Verne—Neuville en Ferrain Collège Montaigne RSS—Poix du Nord Collège St Exupéry—Solesmes Collège du Solrezis—Solre le château Collège Emile Zola—Wattrelos Collège Gustave Nadaud RSS—Wattrelos	1 SPEA 1 poste FSTG 1 poste FSTG 1 poste FSTG 1 FSTG débloqué 1 SPEA 1 poste FSTG 1 1 SPEA 1 poste FSTG 1 poste FSTG 1 poste FSTG 1 1 poste FSTG 1 poste FSTG			
	Collège J. Ferry—Cambrai Collège Jules Verne ECLAIR—Grande Synthe Collège E. Thomas RSS—Jeumont Collège A. France ECLAIR—Ronchin Collège A. Samain ECLAIR —Roubaix Collège Baudelaire —Roubaix Collège M. France ECLAIR —Tourcoing Collège C. Claudel—Villeneuve d'Ascq Collège R. Rolland RSS—Waziers		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	MCS MCS MCS MCS MCS V MCS MCS MCS	
	Solde	5	9	8 MCS	- 4
LYCEES					
	Lycée Fénelon—Cambrai Lycée M. de Flandre—Gondrecourt Lycée du Noordover ZS —Grande Synthe Lycée Beaupré—Haubourdin Lycée Pasteur—Somain		1 1 1 1 1	MCS MCS MCS MCS V	
	Solde	0	5	4 MCS	- 5
LP	LP P. Joseph—Aniche LP Ile Jeanty -Dunkerque LP Monts de Flandres—Hazebrouck	1 1 poste FSTG 1 poste FSTG			
	LP Ferrer—Lille LP Alfred Kastler ZS—Denain LP Savary—Wattrelos		1 1 1	V V MCS	
10	Solde	1	3	1 MCS	- 2

CREATIONS / SUPPRESSIONS de POSTES EPS à la RENTREE 2013

suite

PAS DE CALAIS	ETABLISSEMENTS	CREATIONS	SUPPRESSIONS		
COLLEGES	Collège Bodel – Arras Collège Emile Zola RSS —Fouquières les Lens Collège Jean Rostand—Sains en Gohelle Collège F. Mitterrand—Thérouanne Collège Léon Blum RSS—Wingles	1 FSTG débloqué 1 poste FSTG 1 poste FSTG 1 poste FSTG 1 poste FSTG			
	Collège Romain Rolland RSS – Hersin-Coupigny		1	MCS	
	Solde	0	1	1 MCS	- 1
LYCEES	Lycée Vauban—Aire sur la Lys	1 poste FSTG			
	Lycée Guy Mollet - Arras Lycée Ribot - St Omer	1 transformé en SPEA	1	MCS	
	Solde	0	1	1 MCS	- 1
LP	LP Alain Savary—Arras LP J.C. Cazin - Boulogne sur mer	1 1			
	LP J. Lavezzari—Berck LP Professeur Clerc—Outreau		1 1	V MCS	
	Solde	2	2	1 MCS	0
	Solde Académie	9	21	16 MCS	- 13



CREATIONS / SUPPRESSIONS de POSTES EPS à la RENTREE 2013

	CREATIONS	SUPPRESSIONS →	Dont départs à la retraite	SOLDE
Lycées	0 + 1 bloqué FSTG	6	1	- 6
LP	3 + 2 bloqués FSTG	5	3	- 2
Collèges	5 + 13 bloqués FSTG 5 + 9 bloqués FSTG (59) 0 + 4 bloqués FSTG (62)	10 9 (nord) 1 (pas de calais)	1 1 (nord) 0 (pas de calais)	- 5 - 4 (nord) - 1 (pas de calais)

Solde académique : - 13

Nombre total de MCS : 16

Mouvement Intra Académique 2013



Dernière minute !!!

Dans le contexte de priorité à l'Education, la rentrée 2013 se traduira dans l'académie de Lille par la création de 122 postes toutes disciplines confondues dans le second degré (Il ne faut cependant pas oublier les 7000 suppressions en 14 ans !!!). Nous pourrions ainsi croire qu'une dotation positive aurait facilité les mutations intra académiques, permettant de revenir à une mobilité professionnelle choisie, depuis longtemps oubliée dans notre académie.

C'était sans compter la variable « **stagiaires** » : plus de 400 postes (dont 23 en EPS) ont été bloqués cette année pour les stagiaires quasi temps plein (17h). Ces supports stagiaires seront maintenus sans discussion possible et incrémentés à hauteur de 50% au regard de la hausse de recrutements des Capeps session 2013, soit 35 postes stagiaires bloqués à la rentrée 2013. Cela se traduira dans les établissements par des mesures de carte scolaire ou des compléments de service alors que le poste d'un hypothétique stagiaire est maintenu, ou encore par le gel d'un poste vacant et qui ne sera pas proposé au mouvement.

Comme si cela ne suffisait pas, viennent s'ajouter **les stagiaires M2** (étudiants ayant réussi les écrits des concours organisés en juin 2013 et qui devront passer les oraux en juin 2014, tout en validant leur 2ème année de master (M2).

Ces M2 auront la possibilité de prendre 6h de cours en responsabilité payées 9h (en EPS : quel service ? Quid de l'AS ?)

Combien seront-ils ? Nul ne le sait...

Autant d'inconnues que le recteur cherche à résoudre à l'avance en se mettant sous le coude des BMP de 6h (à ce jour, 45 en EPS), quitte à casser des compléments de service actés en conseil d'administration, y compris en fin d'année scolaire, ou encore en donnant des heures supplémentaires en nombre.

Il va sans dire que ces conditions d'entrée dans le métier sont inacceptables !

En ce qui concerne la discipline EPS, le bilan de la carte scolaire 2013 fait apparaître un **solde négatif de - 7 emplois**.

Ces données augurent un mouvement EPS intra 2013 difficile où le nombre de postes offerts se situe actuellement autour de 55 dont 14 postes spécifiques pour être prioritairement donnés aux enseignants subissant des mesures de carte scolaire (13) et les 70 participants obligatoires (entrants dans l'académie, réintégration...).

Malheureusement, ces derniers auront un résultat qui pourra en plus être décevant (poste de TZR alors qu'un poste fixe était espéré, recasement éloigné, traitement en extension...).

De plus, au vu de cette situation, l'affectation se fera certainement en augmentation sur des postes à complément de service

Suppressions de postes, affectation des stagiaires, ce sont moins de postes offerts au mouvement intra, c'est moins de mobilité, moins de possibilité d'être mutés dans ses vœux formulés !!!

Au regard de ces chiffres, les discussions sur les éléments de barème intra académique 2013 ont permis d'intégrer certaines des propositions du SNEP.

Cependant les autres éléments de barème (agrégé, reconversion, affectation en discipline voisine) consistent à opposer les catégories de personnels, à répondre à des demandes ponctuelles de manière inadaptée et dangereuse, sans réflexion globale sur le mouvement et l'équilibre des situations, sans possibilité pour les demandeurs d'élaborer une stratégie d'une année sur l'autre.

Les représentants du SNEP participent aux groupes de travail, aux CAPA et formulent des propositions prenant en compte tous les cas afin de ne pas créer des incompréhensions alors que c'est la pénurie orchestrée de postes qu'il faut incriminer.

Avec les commissaires paritaires du SNEP, vous avez la garantie d'avoir des élus efficaces, impliqués professionnellement, qui œuvreront dans le respect de règles transparentes et préalablement définies.

Didier BLANCHARD

ECLAIR : déréglementation accélérée

Tous les postes en établissement ECLAIR sont postes spécifiques, qu'ils soient obtenus dans le cadre du mouvement « normal » ou spécifique, déjà occupés (même depuis longtemps) ou pas : un moyen de pression supplémentaire pour les chefs d'établissement sur les équipes.

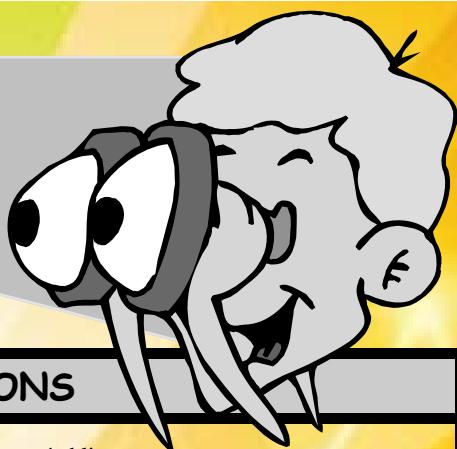
Il n'y aura plus de premier ou de dernier arrivé, n'importe quel prof EPS pourra être désigné en cas de complément de service ou de suppression de poste !

Ou comment rendre encore plus difficile la vie dans ces établissements difficiles !



Mouvement Intra Académique

2013



CALENDRIER

DATES	OPERATIONS
15 MARS à 9h / 02 AVRIL à 23h59	<p>SAISIE des VOEUX (20 voeux maximum portant sur un établissement, une commune, un groupe ordonné de communes, une zone de remplacement du département ou de l'académie, un département ou une académie; avec possibilité de préciser le type d'établissement.)</p> <p>Vous pouvez solliciter le souhait d'être affecté hors barème sur un poste spécifique (compétence requise section sportive, CPD EPS, postes ECLAIR).</p> <p>Dans ce cas, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour SSS et CPD EPS : adresser à la DPE 7ème bureau, au plus tard le 02 avril 2013 une lettre de candidature précisant les motivations, l'expérience et le(s) poste(s) sollicité(s), • Pour postes ECLAIR : au plus tard le 02 avril 2013 adresser à la DPE 7ème bureau une lettre de candidature précisant les motivations, l'expérience et le(s) poste(s) sollicité(s), <u>et</u> envoyer au chef d'établissement un exemplaire et solliciter un entretien, • saisir obligatoirement le(s) poste(s) spécifique(s) en premier(s) rang(s) dans l'ordre des voeux. <p>IPROF - SIAM : https://bv.ac-lille.fr/iprof/ServletIprof</p>
02 AVRIL	Date LIMITE de dépôt des dossiers au titre du handicap , ainsi que des dossiers médicaux pour enfant(s) directement auprès du Médecin Conseiller Technique du Recteur. La situation des ascendants n'est pas prise en compte.
03 AVRIL / 09 AVRIL	Edition et retour des FORMULAIRES DE CONFIRMATION à retirer dans l'établissement d'exercice ou de rattachement pour les TZR signé et accompagné des pièces justificatives numérotées .
26 AVRIL	PUBLICATION des BAREMES vérifiés par les services du rectorat sur IPROF - SIAM
29 AVRIL	Groupe de travail Postes du Mouvement Spécifique Intra (Section Sportive Scolaire, CPD EPS, ECLAIR)
02 MAI	Groupe de travail PRIORITES MEDICALES .
06 MAI / 07 MAI	Groupe de travail sur les BAREMES .
10 MAI / 24 MAI	PUBLICATION des BAREMES définitifs sur IPROF - SIAM
ANNULATION de la demande de mutation acceptée jusqu'au 10 mai 2013 par simple courrier adressé au DPE 7ème bureau - 20, rue St Jacques - BP 709 - 59033 LILLE Cedex	
07 JUIN / 12 JUIN	REUNIONS des FPMA résultats à/c du 07 JUIN discipline par discipline.
21 JUIN	Groupe de travail sur les REVISIONS D'AFFECTATIONS

DEMANDES TARDIVES - MODIFICATIONS DES DEMANDES prises en compte jusqu'au 10 mai 2013

DEMANDES de REVISIONS d' AFFECTATION prises en compte jusqu'au 17 juin 2013

Pour les 3 types de demandes ci-dessus, seuls, les motifs suivants peuvent être invoqués :

- Décès du conjoint ou d'un enfant,
- Mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement de personnels fonctionnaires,
- Perte d'emploi ou mutation imprévisible et imposée du conjoint,
- Aggravation de la situation médicale d'un enfant.

AFFECTATION des TZR - mouvement INTRA 2013

La circulaire rectoriale LILLE mutation intra 2013 précise :

" Pour les nouveaux TZR, le rattachement est déterminé en fonction des besoins du service, et dans la mesure du possible, en fonction des vœux effectués lors du mouvement.

Si vous êtes déjà TZR, et que vous souhaitez changer d'établissement de rattachement, vous pouvez écrire au dpe-b7@ac-lille.fr avant le 06 mai 2013.

Vous pourrez consulter votre nouveau rattachement sur i-prof à compter du 17 juin 2013.

Les titulaires sur zone de remplacement sont affectés en remplacement ou en suppléance au plus proche de l'établissement de rattachement."



PROCEDURE d' EXTENSION - mouvement INTRA 2013

Cette procédure s'applique aux personnels qui n'ont pas eu satisfaction dans les vœux exprimés et qui ont obligation d'obtenir

une affectation à titre définitif.

La procédure part du premier vœu exprimé par le candidat. L'affectation se fera sur le poste (établissement ou ZR) le plus proche de

votre premier vœu et vous donne droit votre barème.

Dans la procédure d'extension, les éléments de barème pris en compte sont :

- ancienneté de poste et ancienneté de service
- rapprochement de conjoint et rapprochement de la résidence de l'enfant
- handicap
- APV en sortie

*Mutation
à
l'aveugle ?!!*



La publication du projet de mouvement par le rectorat : Le SNEP-FSU y est absolument opposé !

Nous sommes face à une position dogmatique du rectorat qui va renouveler son « opération de com' » pour la 5ème fois cette année, malgré l'incompréhension (pourquoi avoir mis en ligne un projet dont on savait pertinemment qu'il comportait des erreurs ?), les déceptions d'une affectation confirmée ou d'un changement de dernière minute, et pour 100% des candidats, un stress décuplé pendant cette période d'attente.

L'objectif est évidemment de retourner les personnels contre les syndicats pour, à terme, supprimer les commissions et affecter arbitrairement.

Nous demandons à l'administration de tirer les leçons de son échec, dans l'intérêt des personnels et le respect des règles communes.

Nom :

Nom de naissance :

Date de paiement
cotisation syndicale 12/13

Prénom(s) :

Date de naissance :

Sexe

Adresse personnelle précise :

Tél./ adresse électronique

Situation administrative 2012/13 :

Titulaire Stagiaire ex titulaire Stagiaire

Stagiaire Ex-titulaire dans un autre corps : précisez lequel :

Département ancienne affectation :

Date d'affectation dans l'ancien poste :

Agrégé(e)	Professeur
A.E.	C.E. EPS
Bi-admissible	

Situation administrative actuelle (remplissez et cochez les cadres avec précision et n'oubliez pas d'adresser les pièces justificatives) :

1. Vous êtes affecté(e) à titre définitif sur un poste

en établissement : de TR :

Date de nomination sur ce poste :

Etablissement ou ZR :

Commune (Etablissement de rattachement) :

Département :

2. Vous êtes affecté(e) à titre provisoire (ATP):

Académie d'affectation avant ATP :

3. Vous demandez une réintégration : Conditionnelle

Inconditionnelle

Après détachement : Pays ou Ministère :

Affectation dans un COM : Détaché UNSS-FFSU :

Pour toutes ces situations, précisez le dernier poste occupé dans le 2nd degré :

4. Autres situations : disponibilité etc...

Pour toutes ces situations, précisez le dernier poste occupé dans le 2nd degré :

5. Vous avez été ou êtes victime d'une mesure de carte scolaire :

Année : Ancien poste :

Date d'affectation dans ce poste :

Situation familiale : (rapprochement de conjoint ou mutation simultanée entre conjoints)

Conjoint : ses nom et prénom : Profession et/ou discipline d'enseignement :

Date du mariage ou PACS : Certificat de grossesse avant le 01/01/13 : Oui Non Nbre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/13 :

Lieu de résidence professionnelle du conjoint : Département :

En cas de mutation simultanée entre de non-conjoints, Nom et discipline de la personne concernée :

- Avez-vous déposé un dossier au titre du handicap ou dossier médical auprès du médecin conseil du recteur de Lille ? Oui Non
- Avez-vous postulé pour un Poste Spécifique (Section sportive, CPD EPS, ECLAIR) ? Oui Non

IMPORTANT - Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires à l'examen de mes vœux d'affectation ou de mutation. Je demande au SNEP de me communiquer les informations académiques et nationale de gestion de mes affectations ou de mes mutations auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78.

Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP : 76/78 rue des Rondeaux - 75020 Paris

Date : Signature :

ATTENTION ! cette double page est à renvoyer au :

Ne rien inscrire ici - Merci.



SNEP-FSU LILLE
Bourse du travail - 276 Bd de l'usine
59800 LILLE

(Joindre 2 timbres au tarif en vigueur)

Partie commune du barème	Partie liée à la situation administrative						Calcul du barème		
	N° vœu	Inscrire vos vœux en toutes lettres	Type d'établ. (1)	Label d'établ. (1)	Collègue	SNEP			
Nombre d'années de stabilité dans le poste au 01/09/13 : X 10									
Bonification de 25 pts par tranche de 4 ans de stabilité poste :									
Echelon acquis au 31.08.12 par promotion ou au 01.09.12 par redressement (minimum : 21 pts)	Classe normale : Echelon : X 7								
	Hors classe : Echelon : X 7 = + 49 pts								
	Classe except. : Echelon : X 7 = + 77 pts								
Sur vœu « établissement précis APV » et les vœux larges restreints aux « établissements APV » :									
90 points (bonification non cumulable avec bonifications familiales, MCS...)									
Aggrégé (uniquement sur vœux locyens et SGT) : 300 points									
Postes spécifiques référent et Préfet des études Etablissement ECLAIR : 150 points après 5 ans de stabilité									
TZR exerçant dans l'académie de LILLE , participant VOLONTAIREMENT au mouvement intra-académique :									
Tous les vœux portant sur « poste en établissement » : 40 points par an									
L'ancienneté de TZR sera conservée à l'issue d'une période de stabilité de 5 ans sur un poste « établissement » de la zone Sambre Avesnois.									
Affectation effective et continue dans le même établissement APV :									
- Sur vœux « établissements précis » : <input type="checkbox"/> 8 ans et + : 160 pts <input type="checkbox"/> 5 ans : 100 pts									
- Sur vœux « tout poste dans une commune » ou plus larges et sur vœux larges restrictifs (en choisissant un type d'établissement) :									
<input type="checkbox"/> 8 ans et + : 240 pts <input type="checkbox"/> 5 ans : 150 pts									
Disposition mouvement 2013 :									
Bonification accordée suite à une sortie involontaire (M.C.S) d'un établissement APV après un exercice effectif et continu dans le même établissement APV : sur vœux « tout poste dans une commune » ou plus larges et sur vœux larges restrictifs (en choisissant un type d'établissement) :									
<input type="checkbox"/> 8 ans et + : 160 pts <input type="checkbox"/> 5 ans : 100 pts									
Sur vœux « tout poste dans une commune ou zone de remplacement et académie ou toute ZR d'un département et académie) et sur vœux larges restrictifs (en choisissant un type d'établissement) :									
<input type="checkbox"/> 1 an ou 2 ans de service effectif et continu : 30 points <input type="checkbox"/> 5 ans : 150 points									
<input type="checkbox"/> 3 ans de service effectif et continu : 60 points. <input type="checkbox"/> 6 ans : 180 points.									
<input type="checkbox"/> 4 ans de service effectif et continu : 90 points. <input type="checkbox"/> 7 ans : 210 points.									
<input type="checkbox"/> 8 ans et + de service effectif et continu : 240 points									
Stagiaires ex contractuels 2012/2013 sur le 1er vœu : 100 points									
Stagiaires 2012/13 ou Ex stagiaires 2011/12, 2010/11 ayant choisi de bénéficier de la bonification de 50 points sur le 1er vœu :									
Meilleure de carte scolaire 2013- établissement d'origine : 3000 points , commune d'origine, département d'origine, académie : 1500 points									
ReintégRATION après congé parental de plus de 6 mois si réintégration avant le 02 avril (fin de saisie des vœux) : 150 points sur vœux larges (communes, groupes de communes ou zone de remplacement et sur vœux départemental, académique ou toute ZR d'un département et académie) et sur vœux larges restrictifs (en choisissant un type d'établissement)									
Réintégration après Congé Longue Durée, après passage en postes adaptés si réintégration validée avant le 02 avril (fin de saisie des vœux) ; bonification : 1000 points Sur vœux géographiques (groupes de communes et sur vœux départemental, académique ou toute ZR d'un département et académie) et sur vœux géographiques restrictifs (en choisissant un type d'établissement)									
Mutation simultanée de conjoints : 50 points Sur vœux larges communes, groupes de communes ou zone de remplacement et sur vœux départemental, académique ou toute ZR d'un département et académie)									
Rapprochement de la résidence de l'enfant : 125 points + 75 points par enfant à partir du second Sur vœux larges communes, groupes de communes ou zone de remplacement et sur vœux départemental, académique ou toute ZR d'un département et académie)									
Rapprochement de conjoint : 50/2 points Sur vœux larges (communes, groupes de communes ou zone de remplacement et académie) et sur vœux départemental, académique ou toute ZR d'un département et académie)									
Enfants à charge de moins de 20 ans au 01/09/13 : 75 points par enfant sur vœux ouvrant droit à des bonifications familiales									
Priorités : <input type="checkbox"/> Reintégration : <input type="checkbox"/> Reconversion : <input type="checkbox"/> Sportif de Haut Niveau : <input type="checkbox"/> Cas handicap ou dossier médical enfant : <input type="checkbox"/>									
Bonifications liées aux demandes en RC, mutations, enfants									
Les vœux sont examinés dans l'ordre où ils sont classés ; c'est le barème qui départage les collègues et pas le rang du vœu. En cas de concurrence entre un vœu large avec un barème plus élevé et un vœu précis , le vœu précis ne pourra être réalisé que si le vœu large l'est aussi. Dans tous les cas, le barème est respecté ! En cas d'égalité, les collègues sont départagés selon la partie fixe du barème (échelon + anciermette) puis à la date de naissance.									